

MEMO

À : Tous les directeurs régionaux et locaux de la sécurité
De : Anne Desjardins – Coordinatrice, Secteur Clubs et Régions
Date : Lundi 2 décembre 2019
Objet : Liste des bénévoles lors d'un événement

Bonjour,

Prenez note que lorsqu'un club, une école de patinage ou une association régionale organise un événement (compétition, spectacle, démonstration, séminaire ou autres), l'organisateur doit s'assurer d'envoyer à Patinage Canada au plus tard 14 jours après l'évènement une liste des bénévoles qui ont contribué à la tenue de l'évènement.

Cette liste doit inclure :

- a. Nom de l'évènement;
- b. Province où a lieu l'évènement;
- c. Date de l'évènement;
- d. Nom du bénévole;
- e. Courriel du bénévole;
- f. Numéro de téléphone du bénévole;
- g. Date à laquelle il a contribué.

La liste doit être conservée au local du club, de l'école de patinage ou de l'association régionale pour référence ultérieure et envoyée à l'adresse courriel suivante : info@skatecanada.ca.

Ce règlement figure au Règlement de sécurité en patinage artistique et en patinage synchronisé de Patinage Québec à l'article 34 alinéa 11 du chapitre III sur les normes concernant l'organisation et le déroulement d'un événement, d'une compétition ou d'un spectacle à caractère sportif.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse suivante : annedesjardins@patinage.qc.ca.

Merci à tous de votre collaboration!

Anne Desjardins